

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, MM. LAPLACE, CLEMENCEAU, Mmes DARRIEUTORT, PERES, M. PERRIN, Mme DOMBLIDES, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, MM. FONS, PEDEDAUT, BESSAUD, Mme ROUX, M. POLLE, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme COUDROY (pouvoir à M. LAPLACE), MM. LARTIGUE (pouvoir à M. GORMAND), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme DESTAINVILLE (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. VICARD (pouvoir à M. CLEMENCEAU), MORNAY (pouvoir à Mme NARIOO), Mme DEBRAY (pouvoir à M. CRESSON)

Secrétaire de séance : M. CLEMENCEAU

26 – 63 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026 : VOTE DES TAUX

Rapport présenté par Madame LOISON, maire-adjoint :

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2026 et des 3 taxes directes locales émis le 12 mars 2026 par le directeur départemental des finances publiques (ci-annexé),

La base de la taxe d'habitation concerne les résidences secondaires et assimilées uniquement.

Conformément aux orientations budgétaires, le Maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes et de les fixer comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits de référence 2026	Taux 2026	Produits attendus 2026
TAXE FONCIERE BÂTIE (TFPB)	18 961 984 €	36,81 %	98,97 %	19 270 000 €	7 093 287 €	36,81 %	7 093 287 €
TAXE FONCIERE NON BÂTIES (TFPNB)	183 367 €	52,10 %	126,25 %	186 800 €	97 323 €	52,10 %	97 323 €
TAXE D'HABITATION (TH)	829 523 €	17,67 %	57,86 %	761 600 €	134 575 €	17,67 %	134 575 €
TOTAL					7 325 185 €		7 325 185 €

A titre d'information, l'application du coefficient correcteur génère une recette de 1 138 964 € qui vient s'ajouter au produit fiscal voté.

Vu l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les taux communaux 2026 tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 8 avril 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Publiée le

